Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260414-2026_04_02-DE

2026-04-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-04-02

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 1er avril 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Yves CHRETIEN, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ

Secrétaire de séance : Lucie LAUBE

Délibération relative à la constitution des commissions communales

A l'issue du renouvellement des conseils municipaux, les élus peuvent participer à diverses commissions municipales. Le conseil peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art L2121-22 du CGCT). Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger durant toute la durée du mandat, ou temporaires, limitées à une catégorie d'affaire.

Les commissions municipales sont des commissions d'étude.

Le conseil municipal décide des commissions, fixe le nombre des conseillers qui y siègeront et les désigne. Seuls les conseillers municipaux peuvent en être membres. La participation de toute personnalité extérieure entache d'illégalité la délibération portant création de cette commission.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260414-2026_04_02-DE

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice- président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Madame le Maire propose à l'assemblée la création de 8 commissions :

- Commission voirie, environnement :
- Commission bâtiments, urbanisme, Cimetière :
- Commission finances, vie économique
- Commission communication
- Commission jeunesse, petite enfance
- Commission vie associative, animation du territoire :
- Commission action sociale
- Commission aménagement du territoire

Elle propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit fixé à 5 élus maximum.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **11** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : Le conseil municipal adopte la liste des commissions suivantes :

- Commission voirie, environnement :
- Commission bâtiments, urbanisme, Cimetière :
- Commission finances, vie économique
- Commission communication
- Commission jeunesse, petite enfance
- Commission vie associative, animation du territoire :
- Commission action sociale
- Commission aménagement du territoire

Article 2 :
Les commissions municipales comportent aux maximum 5 membres.

Article 3 :
Après appel à candidatures, considérant la conformité avec les dispositions du CGCT (article L2121-21), le conseil municipal désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commission voirie, environnement :**
  André LE MAUX
  Sandrine BLANQUET
  Yves CHRETIEN
  Fabrice LE COUÉDIC

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260414-2026_04_02-DE

- **Commission bâtiments, urbanisme, Cimetière :**
  Jean-Jacques FRABOULET
  Yves CHRETIEN
  Jean-Paul DUAULT
  André LE MAUX (suppléant)
- **Commission finances, vie économique**
  André LE MAUX
  Lucie LAUBÉ
  Jean-Jacques FRABOULET
  Yves CHRETIEN
  Fabrice LE COUÉDIC
- **Commission communication**
  Lucie LAUBÉ
  Caroline LE GUYADEC
  Camille MOLLÉ
  Aurélie COLLET
- **Commission jeunesse, petite enfance**
  Lucie LAUBÉ
  Caroline LE GUYADEC
  Aurélie COLLET
- **Commission vie associative, animation du territoire :**
  Camille MOLLÉ
  Jean-Paul DUAULT
  Caroline LE GUYADEC
  Yves CHRETIEN
  Jean-Jacques FRABOULET
- **Commission action sociale**
  Camille MOLLÉ
  Fabrice LE COUÉDIC
  Lucie LAUBÉ
- **Commission aménagement du territoire**
  Jean-Paul DUAULT
  Sandrine BLANQUET
  André LE MAUX
  Aurélie COLLET

Fait à Saint-Thélo, le 13/04/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
Mme Lucie LAUBE

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL